

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/273 du 20/3/84
DECRET N° /ITPS/DGTFP/DFP.21624
portant intégration et nomination de
Monsieur OSSET: Jean-Michel dans les
cadres de la catégorie A. hiérarchie
I des services Techniques (Laboratoire
des Mines)

-----0000-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;

D.B.

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60-90 du 3-3-1960 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie A1 des services Techniques,
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 63/84/FP-BE du 26-3-63 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes rélemen-
taires relatifs aux nominations, intégration, reconstitutions
de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/4/70 du 31-12-74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n°
80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérima-
ires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

(/u le Protocole d'accord du 5-8-70 signé entre la Ré-
publique Populaire du Congo et l'O.R.S.S. ;

(/u la lettre n° 5502/1EN-DGEUC-DOB du 10-10-83 du Di-
recteur de l'Orientatation et des Sources transmettant le doc-
sier de l'Intéressé ;

D E C R E T E .../...

95

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du décret n° 60-50 du 3-3-1960 et du Protocole d'accord du 5-8-70 susvisés, Monsieur DESETE Jean-Michel, né le 14 Octobre 1953 à Poto-Poto (Brazzaville) titulaire du Diplôme de l'Institut d'hydrotechnique et Bonification (U.R.S.B) spécialité : Hydrotechnique et Bonification, est intégré dans les cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, Indice 710.

ARTICLE 2 :- L'Intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et Communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

BRAZZAVILLE, le 20 Mars 1984

Le Ministre des Mines et
de l'Energie,

Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Social,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP-DFP	2
DFP/BGT	2
DGB	3
DCF	1
MINI.MINES.EN.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCI/CC	2.-